

Annonces Légales

Jeudi 23 octobre 2025 - 41

Modifications

THOMAS LUNETIER

SAS au capital de 1 000 €
8 place du Marché
91310 MONTLHERY
RCS EVRY 981 427 818

Suite AGE du 06/01/2025 et à compter de ce jour, il a été décidé la transformation de la société en SARL. Il a été mis fin aux fonctions du Président M. Thomas HONVOU.

Gérant nommé : M. Thomas HONVOU demeurant 28 chemin de Tabor, 91310 LINAS.

Mention au RCS d'EVRY.

DECORS CONSULTING

SASU au capital de 3 000 €
Siège social : 7 rue Joseph Desgouillons
91310 MONTLHERY
RCS EVRY 991 862 467

Suite au procès-verbal de l'A.G.E. du 16/10/2025, il a été décidé de modifier l'objet : Peinture, tous travaux de rénovation intérieure et extérieure, toutes prestations de consulting dans le secteur du bâtiment ; à compter du 16/10/2025.

BOSCHUNG ENVIRONNEMENT

SARL au capital de 431 800 €
18 rue Gustave Madiot
91070 BONDY
RCS EVRY 380 262 345

Suite AGO du 30/09/2023, il a été décidé de désigner, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et suppléant de la Société, pour une durée de six exercices prenant fin au cours de l'année 2031, à l'occasion de l'assemblée des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Mars 2031 :

Monsieur François GENETEAUD, dont l'adresse professionnelle est située 13 bis avenue de Motte-Picquet, 75007 PARIS, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;

La Société ARPEGE SAS représentée par son président Eric GALLAND, dont l'adresse professionnelle est située 30 avenue Edouard Belin, 92500 RUEIL-MALMAISON, RCS NANTERRE 444 698 419, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.



126 rue Armand Fallières
63028 Clermont-Ferrand Cedex 2

UF COURCOURONNES

SARL au capital de 10 000 €
Siège social :
3 avenue du Bois de l'Epine
ZAI du Bois de l'Epine
91080 EVRY-COURCOURONNES
534 734 629 RCS EVRY

AVIS

Aux termes de décisions en date du 17/10/2025, l'Associée Unique a décidé :

- de remplacer à compter de cette même date la dénomination sociale UF COURCOURONNES par UF EVOLUTION et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de développer et de préciser l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la manière suivante :

«La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la location aux particuliers, entreprises, associations, etc. d'espaces

dédiés aux activités sportives et de loisirs s'exerçant en salle et/ou sur terrains extérieurs, comprenant notamment la pratique du foot en salle, du Padel, du tennis, du Beach tennis, du Pickleball, du squash, du badminton, du volleyball, du Beach volley, du basketball, du handball, de l'escalade, du trampoline, de la gymnastique, des jeux de réalité virtuelle, des jeux laser (laser game), ainsi que toute autre activité sportive ou de loisir indoor, et la gestion du site accueillant ces activités et sports ;

- l'exploitation d'un bar et d'un service de restauration rapide au sein des sites d'activités sportives et de loisirs ;

- l'organisation d'événements, notamment de repas, de soirées privées, séminaires, de retransmissions d'événements sportifs,

- la commercialisation de tous articles, équipements, accessoires et vêtements de sport, ainsi que de tous produits et matériels se rapportant directement ou indirectement à la pratique sportive ;

- la commercialisation d'objets publicitaires, la conception et la réalisation de supports graphiques (PAO), le merchandising d'objets de communication, cette énumération n'étant pas limitative, et ce, par tous moyens appropriés.

- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement ;

- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.»

Pour avis
La Gérance

Poursuites d'Activité

DOCTEUR ROCH JEAN EYOKA

SELARLU au capital de 1 000 €
14 Rue du Cognassier
91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
984 239 517 RCS EVRY

Aux termes d'une décision en date du 28/05/2025, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée.

Mention au RCS d'EVRY.

B2C EXPRESS

SAS au capital de 10 800 €
Siège social : 96 rue du Potager
Chez M. Romain Coulon
91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
RCS EVRY 841 835 093

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2025, les associés n'ont pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la Société par application de l'article L.225-48 du Code de Commerce.

Locations Gérance

Suivant un acte SSP du 01/11/2025, SAG TAXI, SASU au capital de 500 €, 7 IMPASSE DES POMMIERS, 91540 ORMORY, RCS EVRY 904977535 a confié en location-gérance à ALPHA TAXI SERVICE, SASU au capital de 100 €, 19 RUE DE LA BICHE, 91150 ETAMPES, en cours d'immatriculation au RCS EVRY, son fonds de commerce de : Transport de personnes à titre onéreux dans le cadre de l'activité taxi, incluant l'exploitation d'un véhicule équipé et d'une autorisation de stationnement (ADS). Sis et exploité au 19 RUE DE LA BICHE, 91150 ETAMPES.

À compter du 01/11/2025 pour se terminer le 01/11/2026, renouvelable par tacite reconduction.

Avis d'Enquêtes



COMMUNE DE LA FORÊT-LE-ROI

Révision du PLU

Par arrêté n° 2025-024 du 23 septembre 2025, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Forêt-le-Roi.

Enquête ouverte du 20/10/2025 - 9h00 au 19/11/2025 - 17h00 inclus.

Dossier consultable à la mairie, 2 route d'Étampes, aux heures habituelles, et en ligne : laforetleroi.fr

Observations sur registre en mairie, par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de La Forêt-le-Roi
Monsieur le Commissaire-Enquêteur
2, route d'Etampes
91410 LA FORÊT-LE-ROI

Commissaire enquêteur : M. Joël EYMARD Permanences à la mairie :

- lundi 20 octobre de 9h à 12h
- jeudi 30 octobre de 14h à 17h
- samedi 15 novembre de 9h à 12h
- mercredi 19 novembre de 14h à 17h

Les observations et propositions pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.laforetleroi@gmail.com

À l'issue, le rapport et conclusions seront disponibles en mairie et sur le site internet.

COMMUNE DE BRIERES-LES-SCELLÉS

AVIS

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET N°1 IMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 05/2025 en date du 23/09/2025, le Maire de Brières-les-Scellés a prescrit l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 important la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Brières-les-Scellés.

A cet effet, Madame Claire-Marie GENIN est désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour mener l'enquête susvisée et Monsieur JOËL RIVAUT en qualité de suppléant.

L'enquête publique se déroulera pendant une période de 30 jours consécutifs, du lundi 20 Octobre 2025 dès 09h00 au vendredi 21 novembre 2025 à 19h00 inclus soit pendant 33 jours consécutifs à la mairie de Brières-les-Scellés.

Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public en mairie de Brières-les-Scellés pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Mardi de 16h30 à 19h00
- Vendredi de 16h30 à 19h00
- Samedi de 10h00 à 11h30.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur le site internet de la mairie de Brières-les-Scellés : <http://www.mairie-brières.com/project-marline-construction-dun-batiment-de-stockage-dans-la-zon-dactivite-sud-est/>

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Brières-les-Scellés selon les dates et horaires indiqués ci-dessous.

- Le mardi 21 octobre 2025 de 16h00 à 19h00
- Le samedi 25 octobre 2025 de 09h00 à 12h00
- Le vendredi 7 novembre 2025 de 16h00 à 19h00

Un poste informatique sera également mis à disposition pour la consultation du dossier de PLU.

• Le vendredi 21 novembre 2025 de 16h00 à 19h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et les observations sur la déclaration de projet n°1 important la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Brières-les-Scellés pourront être consignées :

- Soit sur le registre d'enquête, établi sur feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Brières-les-Scellés.

- Soit par voie postale adressé à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse :

Enquête publique déclaration de projet n°1 Mairie de Brières-les-Scellés, Place de la Mairie, 91150 Brières-les-Scellés

- Soit par courrier électronique à l'attention du commissaire-enquêteur via l'adresse dédiée : urba@mairie-brières.fr

Pour être recevables, les observations devront être reçues pendant la durée de l'enquête soit du lundi 20 octobre 2025 dès 09h00 au vendredi 21 novembre 2025 à 19h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au Maire.

Toute personne peut obtenir communication d'une copie électronique du dossier d'enquête publique sur demande à la mairie.

Le Conseil Municipal de BRIERES-LES-SCELLÉS délibérera sur projet n°1 important la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, au vu des résultats de l'enquête, et du rapport du Commissaire Enquêteur.

COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant la Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que, par arrêté municipal n°413/2025, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du PLU.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 30 jours consécutifs, du lundi 20 Octobre 2025 au Mardi 18 Novembre 2025 inclus. Le siège de l'enquête publique sera la Mairie d'Epinay-sur-Orge, 8, rue de l'Eglise, 91360 EPINAY-SUR-ORGE.

Monsieur Nicolas POLINI, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour décision n°25000060/78 en date du 11/08/2025 par la présidente du tribunal administratif de Versailles.

Durant le temps de l'enquête, le dossier est consultable, aux jours et horaires d'ouverture habituels, en mairie d'Epinay-sur-Orge et sur le site internet de la Ville :

www.ville-epinay-sur-orge.fr

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie et pourront être consultés aux jours et horaires habituels de la mairie, soit : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; et les samedis de 8h30 à 12h00.

Un poste informatique sera également mis à disposition pour la consultation du dossier de PLU.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie (A l'attention du Commissaire enquêteur - Révision du PLU - Mairie d'Epinay-sur-Orge - 8, rue de l'Eglise - 91360 EPINAY-SUR-ORGE) ou par voie électronique à l'adresse suivante :

revision.plu@epinaysurorge.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 20 octobre 2025, de 9h à 12h (ouverture de l'enquête publique).

- Jeudi 30 octobre 2025, de 14h à 17h.

- Samedi 8 novembre 2025 de 9h à

12h.

- Mardi 18 novembre 2025 de 14h à 17h (Fermeture de l'enquête publique)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie (service Urbanisme) un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et aux heures habituelles d'ouverture.

Enquête publique sur le Zonage de Gestion des Eaux Usées et de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde lance une enquête publique cruciale pour améliorer la gestion des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales dans nos communes. Cette initiative, qui se déroulera à la mairie du Jeu de Paume - 91780 Châlô-Saint-Mars ou par voie électronique à l'attention de Mme Agnès